



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E125923

VALABLE JUSQU'AU 27/05/2024

ÉDITÉ LE 08/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/10/2001

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 439 676 727

Siret : 439 676 727 00035

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 191140069N001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 191140069N001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CONFORT CHAUFFAGE SERVICE

6 ALLEE BOURGOIN
91250 SAINTRY SUR SEINE

Téléphone : 06 80 91 80 15

Portable :

Fax :

Site Internet :

E-mail : alexandre.rola@orange.fr

Responsabilité légale :
ROLA ALEXANDRE DIRECTEUR

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	25/04/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	25/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	25/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/04/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.